

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, LE MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 2020, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 30 NOVEMBRE 2020.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue à tous les citoyens présents à l'occasion de la présente séance ordinaire du conseil municipal. Cette séance se tient sans la présence du public en raison de l'alerte maximale donnée par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19.

Dans le respect des règles des gouvernements, il y a seulement trois personnes dans la salle du conseil. Monsieur le maire est accompagné par le directeur général de la Ville, monsieur Robert-F. Weemaes et par la greffière, Me Caroline Thibault.

En vidéoconférence, nous avons tous les membres du conseil qui participe à la séance de leurs résidences.

Monsieur le maire fait un rappelle que les questions peuvent être soumises par écrit avec le formulaire qui se trouve sur le site web de la Ville et que les citoyens ont jusqu'à midi le jour de la séance pour le remplir.

Monsieur le maire fait une mise à jour sur l'organisation des activités de la Ville compte tenu des restrictions imposées par la deuxième vague de la pandémie.

2020-529 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- Retrait du sujet inscrit à l'item 20.03 ;
- Modification au sujet inscrit à l'item 30.05 en modifiant le nom de l'avenue Chaucer par avenue Chester ;
- Modification à la numérotation à l'item 20.25 au côté rédigé en anglais afin de modifier le numéro de l'item 20.01 par 20.25 ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.01 : Autorisation – Signature – Acte de vente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et 10262820 Canada inc. (Projet résidentiel Kubik – Jan Pompura – Zane Construction inc.) ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.02 : Soutien financier – Association des marchands du Village Valois.

2020-530 APPUI – RECOMMANDATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) EN CE QUI CONCERNE LE FUTUR CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR LES INONDATIONS

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a entrepris de moderniser le cadre de gestion des zones inondables ;

ATTENDU QUE le projet de loi 67 inclut un volet portant sur les inondations et qu'il est actuellement à l'étude à la commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

ATTENDU QUE lors des consultations particulières tenues par la commission parlementaire, le monde municipal a unanimement souligné l'importance que le projet de loi permette la mise en place d'une approche complète de gestion par le

risque n'ayant pas comme seul objectif la limitation du nombre de personnes et de biens en zone inondable (article 93) ;

ATTENDU QUE la commission parlementaire réalise dans les prochains jours l'étude article par article du projet de loi 67 ;

ATTENTU QU'une analyse préliminaire démontre que sur le territoire métropolitain, la valeur foncière des propriétés situées en zone inondable dépasse le 2 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE le territoire de notre municipalité situé en zone inondable est déjà majoritairement bâti, qu'une bonne partie des personnes et des biens demeureront en zone inondable et que l'enjeu principal est la diminution de leur vulnérabilité et la gestion des droits acquis ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration d'un futur règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable et que ce processus est en cours ;

ATTENDU QU'un comité consultatif, dont fait partie l'UMQ, la FQM, la ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, a été mis sur pied afin d'accompagner le gouvernement du Québec en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un nouveau cadre de gestion des zones inondables aura des impacts importants pour notre municipalité ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE demander que l'article 93 du projet de loi 67 soit modifié en remplaçant « pour limiter le nombre de personnes et de biens en zone inondable » par « diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens en zone inondable », afin de s'assurer d'une juste prise en compte des réalités propres aux différentes réalités des territoires situés en zone inondable;

DE demander que le gouvernement du Québec consulte la Communauté métropolitaine de Montréal et les municipalités de la région métropolitaine de Montréal, en amont du dépôt d'un projet de règlement, afin de communiquer les enjeux en zone inondable les concernant et de contribuer à la réalisation d'une analyse d'impact réglementaire en vue de faciliter l'acceptation et l'application du futur règlement.

2020-531 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020.

2020-532 APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 3 ET 17 NOVEMBRE 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les versions françaises et les versions anglaise des procès-verbaux des séances extraordinaires du 3 et 17 novembre 2020.

2020-533 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 3 NOVEMBRE 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les recommandations de la réunion du comité de circulation du 3 novembre 2020.

2020-534 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-CLAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la bibliothèque de Pointe-Claire du 10 septembre 2020 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2020-535 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Nanette Norris :

- Le Village de Pointe-Claire.

Madame Christiane Savard et monsieur Michel Deslauriers :

- Projet Brivia au 575, boulevard Saint-Jean.

Monsieur Alastair Dinning :

- Les procès-verbaux des séances du conseil de la Ville ;
- Quels sont les plans pour l'implantation d'un corridor cyclable sécuritaire nord-sud à travers Pointe-Claire, à partir chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore au périmètre nord de la Ville ?

Monsieur Alberto Sanchez :

- La circulation routière à côté de l'école secondaire John Rennie.

Madame Elise Isabel :

- Les heures d'ouverture des complexes sportifs de la Ville lors du temps des fêtes ;
- Activités spéciales à l'extérieur pour le temps des Fêtes.

Madame Elizabeth Henry :

- La circulation routière sur l'avenue Coolbreeze (problème de vitesse).

Monsieur Jim Elliott :

- Le service d'autobus/taxi de la Société de Transport de Montréal (STM) – La Navette d'Or pour les personnes âgées.

Monsieur Michael Tritt :

- Nouveau développement sur l'avenue Hastings et l'avenue Walton.

Madame Marilyn Morai :

- Déneigement.

Monsieur Ralston Raymond Coelho :

- La fluoruration de l'eau potable.

Madame Francine Vachon :

- La collecte de feuilles.

Madame Susan Waever :

- Les séances du conseil de la Ville ;
- Le sujet inscrit à l'item 10.11.

Monsieur Normand Lapointe :

- Les sujets inscrits aux items 10.03, 10.04 et 10.12 ;
- Les règlements d'emprunt en 2020 et 2021.

Madame Geneviève Lussier :

- La forêt Fairview ;
- La valeur du parc Terra-Cotta et la valeur moindre de la forêt Fairview.

Madame Patricia Boyer :

- Le projet proposé pour le centre commercial Cadillac Fairview et la forêt Fairview ;
- La collecte des bacs bleus.

Monsieur Stéphane Licari :

- Le niveau de dettes à long terme de la Ville en décembre 2017 et en décembre 2020 ;
- Quelles sont les études auxquelles la Ville se réfère lors des changements au Règlement de Zonage?

Monsieur Michel Forest :

- La démolition de la bâtisse au 61, avenue King.

2020-536

APPELS – DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA DÉMOLITION ET L'APPROBATION DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 61, AVENUE KING

ATTENDU la décision du comité de démolition en date du 10 septembre 2020 ;

ATTENDU que des appels ont été logés pour cette décision, conformément au Règlement PC-2818 sur la démolition/déconstruction des immeubles ;

Vote contre :
Monsieur le conseiller Cowan

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et majoritairement DE confirmer la décision rendue lors de la séance du comité de démolition du 10 septembre 2020 concernant l'approbation de la démolition et l'approbation du programme de réutilisation du sol visant l'immeuble situé au 61, avenue King.

2020-537

APPEL – DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA DÉMOLITION ET L'APPROBATION DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18, AVENUE CLAREMONT

ATTENDU la décision du comité de démolition en date du 15 octobre 2020 ;

ATTENDU qu'un appel ont été logé pour cette décision, conformément au Règlement PC-2818 sur la démolition/déconstruction des immeubles ;

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE confirmer la décision rendue lors de la séance du comité de démolition du 15 octobre 2020 concernant l'approbation de la démolition et l'approbation du programme de réutilisation du sol visant l'immeuble situé au 18, avenue Claremont.

2020-538

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2565 SUR LA CIRCULATION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN DE MODIFIER LA DISPOSITION SUR LES FRAIS DE REMORQUAGE

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2565 sur la circulation de la Ville de Pointe-Claire afin de modifier la disposition sur les frais de remorquage ;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2020-539

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 2 400 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

Monsieur le conseiller Webb dépose un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 400 000 \$ pour le remplacement de la flotte de véhicules et équipements, et ce, sur une période de vingt (20) ans ;

Monsieur le conseiller Webb donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2020-540

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 990 000 \$, À CES FINS

Monsieur le conseiller Stork dépose un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux sur les bâtiments municipaux, ainsi qu'un emprunt de 3 990 000 \$, à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans ;

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2020-541

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 770 000 \$, À CES FINS

Monsieur le conseiller Bissonnette dépose un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel, ainsi qu'un emprunt de 3 770 000 \$, à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans ;

Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2020-542

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR ÉTABLIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS AUTORISÉS PAR LE RÈGLEMENT DES USAGES CONDITIONNELS, EN CONFORMITÉ AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour établir des dispositions particulières aux projets résidentiels autorisés par le Règlement des usages conditionnels, en conformité aux objectifs du Programme particulier d'urbanisme du Centre-Ville de Pointe-Claire.

2020-543

ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION COMPLÈTE DE LA PARTIE NORD DE L'AVENUE WINDWARD CRESCENT AINSI QUE DE L'AVENUE FIELD, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 850 000 \$ À CES FINS

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux de reconstruction complète de la partie nord de l'avenue Windward Crescent ainsi que de l'avenue Field, ainsi qu'un emprunt de 2 850 000 \$ à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2020-544 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION COMPLÈTE DE L'AVENUE BRUNET, ENTRE LES AVENUES SAINTE-CLAIRE ET JULIEN, AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 050 000 \$ À CES FINS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux de reconstruction complète de l'avenue Brunet, entre les avenues Sainte-Claire et Julien, ainsi qu'un emprunt au montant de 2 050 000 \$ à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2020-545 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL, VOIE DE SERVICE NORD DE L'AUTOROUTE 40, À L'EST DE L'AVENUE BANCROFT AINSI QUE L'AVENUE PLATEAU, AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 150 000 \$ À CES FINS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'exécution de divers travaux de réfection de chaussées dans le secteur industriel, voie de service nord de l'autoroute 40, à l'est de l'avenue Bancroft ainsi que l'avenue Plateau, ainsi qu'un emprunt au montant de 1 150 000 \$ à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2020-546 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE AU PARC TERRA-COTTA « UPPER », AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 515 000\$, À CES FINS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aménagement d'une surface synthétique au parc Terra-Cotta « upper », ainsi qu'un emprunt de 2 515 000\$, à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2020-547 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 250 000\$, À CES FINS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel, ainsi qu'un emprunt de 3 250 000\$, à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2020-548 APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à ses réunions du 4 mai 2020, 3 août 2020 et 2 novembre 2020 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les plans et documents associés aux projets suivants :

Adresse	Projet d'aménagement
347, avenue Saint-Louis	Démolition et nouvelle construction
10, avenue Lakeside	Démolition et nouvelle construction
59, avenue King	Agrandissement
395, boulevard Saint-Jean	Nouvelle construction
12, avenue du Bras d'Or	Agrandissement et rénovations

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale,

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance d'un permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

2020-549

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 990, BOULEVARD SAINT-JEAN

Vote contre :
Monsieur le conseiller Cowan

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et majoritairement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre 990, boulevard Saint-Jean :

- La construction d'un bâtiment principal avec une marge avant secondaire de 0,6m (2pi) plutôt que la marge minimale requise de 5m (16,4pi) ;
- L'aménagement de 62 cases de stationnement plutôt que le minimum requis de 68 cases ; et
- L'aménagement d'une aire de stationnement à la limite de la propriété, plutôt qu'à la distance minimale requise de 0,6m (2pi).

2020-550

OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – 990, BOULEVARD SAINT-JEAN

Vote contre :
Monsieur le conseiller Cowan

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et majoritairement
D'octroyer une demande d'autorisation d'usage conditionnel pour permettre au 990, boulevard Saint-Jean, la construction d'un bâtiment à usage mixte, en zone commerciale C7 du secteur Centre-ville, dont les étages supérieurs seront occupés par l'usage d'habitation multifamiliale, et ce, aux conditions suivantes :

- Une placette accessible au public doit être aménagée en cour avant, près du boulevard Saint-Jean, comportant minimalement deux (2) bancs et un support à vélo pouvant accommoder au moins quatre (4) vélos. L'espace doit faire l'objet d'un aménagement paysager planté d'arbres, d'arbustes, de verdure, etc. ;
- Au moins douze (12) arbres matures ayant un diamètre d'au moins 10cm, mesuré à 1 mètre du sol, doivent être plantés à la limite sud du lot, en bordure de l'aire de stationnement ;
- Une terrasse commune d'une superficie minimale de 35m² comportant de la verdure et du mobilier urbain doit être aménagée sur le toit de l'immeuble ;
- Un jardin communautaire d'une superficie minimale de 16m² doit être aménagé sur le toit de l'immeuble ;
- Un local ou un espace intérieur commun d'au moins 26m² doit être aménagé et dédié la vie communautaire ou aux activités sociale, sportive ou de loisirs ;
- Tout branchement aux réseaux électriques et de télécommunications doit être souterrain ;
- Un trottoir doit être construit, le long du bâtiment sur sa façade sud, de manière à faciliter les déplacements de piétons.

2020-551

DÉPÔT – LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE 2020 AU 18 NOVEMBRE 2020 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE 2020 AU 18 NOVEMBRE 2020

La liste des amendements budgétaires pour la période du 21 octobre 2020 au 18 novembre 2020 et le registre des chèques pour la période du 21 octobre 2020 au 18 novembre 2020 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2020-552 REFUS DE LA RÉCEPTION D'OUVRAGES – PROJET DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE refuser la réception des ouvrages (conflit 519) réalisés sur notre réseau d'égouts sanitaires par NouveLR dans le cadre du projet du Réseau Express Métropolitain (REM).

2020-553 RETRAIT – AUTORISATION – ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR DES IMMEUBLES POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXE SCOLAIRE PAR LE COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Le sujet relatif à l'autorisation pour messieurs Daniel Villemure, coordinateur – Taxation, facturation et perception, et Daniel Séguin, directeur des finances et trésorier, à enchérir et acquérir des immeubles pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxe scolaire par le comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2020-554 AUTORISATION – REMBOURSEMENT PARTIEL – INSTALLATION DE CLÔTURES PRIVÉES POUR UNE SECTION DE L'AVENUE HICKORY

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser le remboursement de 50 % des frais pour l'installation d'une nouvelle clôture en bordure du Parc Cedar, à la limite nord du 284 Hickory avenue, par le propriétaire de cet immeuble ;

QUE ce remboursement se fera jusqu'à l'occurrence maximale de 50 % des coûts pour une clôture en mailles de chaîne d'une hauteur de six (6) pieds, telle qu'habituellement installée par la Ville en pareilles circonstances ;

D'autoriser l'application du même principe pour toutes les propriétés adossées au Parc Cedar et localisées du 270 au 296, avenue Hickory, sur réception d'une demande écrite de l'un ou l'autre des propriétaires respectifs.

2020-555 AUTORISATION – CRÉATION D'UNE RÉSERVE DE 5 295 000 \$ POUR LE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE ET RÉDUCTION D'EMPRUNTS FUTURS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser la création d'une réserve pour le remboursement des refinancements en 2021 au montant de 5 295 000 \$;

D'approprier à cette fin, une somme équivalente de 5 295 000 \$, à même le surplus non autrement approprié de l'année 2019.

2020-556 ADOPTION – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UNE ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 000 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 000 000 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
PC-2896	1 207 130 \$
PC-2896	3 792 870 \$
PC-2910	5 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission

d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros PC-2896 et PC-2910, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 décembre 2020 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 01201
2800, BOUL ST-CHARLES
KIRKLAND, QC
H9H 3B6

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la *Loi*, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros PC-2896 et PC-2910 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2020-557 ADOPTION – POLITIQUE DE LA VIDÉOSURVEILLANCE ET DU LOGICIEL D'ENREGISTREMENT TÉLÉPHONIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter la politique de la vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement téléphonique.

2020-558 ADOPTION – POLITIQUE D'ACQUISITION DES ARCHIVES PRIVÉES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter la politique d'acquisition des archives privées.

- 2020-559** ADOPTION – POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE
- Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
- RÉSOLU : D'adopter la politique de gestion documentaire.
- 2020-560** ADOPTION – LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LE SCHÉMA DE CLASSIFICATION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
- RÉSOLU : D'adopter le calendrier de conservation des documents de la Ville de Pointe-Claire et le schéma de classification de la Ville de Pointe-Claire.
- 2020-561** DÉPÔT – RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
- Le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle est déposé et les membres du conseil en prennent acte.
- 2020-562** DÉPÔT – REGISTRE FAISANT ÉTAT DE TOUT DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ ET TOUT AUTRE AVANTAGE EXCÉDENT 200 \$ AYANT ÉTÉ REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DEPUIS LE 3 DÉCEMBRE 2019
- Le registre faisant état de tout don, marque d'hospitalité et tout autre avantage excédent 200 \$ ayant été reçu par un membre du conseil depuis le 3 décembre 2019 est déposé et les membres du conseil en prennent acte.
- 2020-563** DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL
- La greffière fait état du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, suite à l'élection du 5 novembre 2017, et les membres du conseil en prennent acte.
- 2020-564** DÉSIGNATION – MAIRES SUPPLÉANTS POUR LES MOIS DE FÉVRIER 2021 JUSQU'À OCTOBRE 2021
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
- RÉSOLU : DE désigner les maires suppléants pour les mois de février 2021 jusqu'à octobre 2021 de la façon suivante :
- DE désigner monsieur le conseiller Webb pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Belvedere aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal pour les mois de février, mars et avril 2021 ;
- DE désigner monsieur le conseiller Cowan pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Belvedere aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal pour les mois de mai, juin et juillet 2021 ;
- DE désigner madame la conseillère Stainforth pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Belvedere aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal pour les mois d'août, septembre et octobre 2021.
- 2020-565** RENOUVELLEMENT DES MANDATS – TROIS (3) MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
- RÉSOLU : DE renouveler les mandats de trois (3) membres indiqués ci-dessous du conseil d'administration du club aquatique de Pointe-Claire inc. :
- Madame Beth Hazel pour une période de trois (3) ans à partir du 1^{er} janvier 2021 ;

- Monsieur Greg Bieby pour une période de trois (3) ans à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- Monsieur Shaun McGrath pour une période de trois (3) ans à partir du 1^{er} janvier 2021.

2020-566 RENOUVELLEMENT DU MANDAT – VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE renouveler le mandat de madame Catherine Battershill, vice-présidente du conseil d'administration du club aquatique de Pointe-Claire inc., pour l'année 2021, et ce, conformément aux règlements du club aquatique de Pointe-Claire inc.

2020-567 RENOUVELLEMENT DU MANDAT – PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE renouveler le mandat de madame Beth Hazel présidente du conseil d'administration du club aquatique de Pointe-Claire inc., pour l'année 2021, et ce, conformément aux règlements du club aquatique de Pointe-Claire inc.

2020-568 NOMINATION ET RENOUVELLEMENT – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE nommer madame Sylvana Cardoso à titre de nouveau membre pour le comité consultatif de Stewart Hall, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, ainsi que renouveler le mandat de monsieur James Cooper du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

2020-569 NOMINATION – PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE nommer monsieur Michel Archambault à titre de président du conseil d'administration du club de canoë kayak de Pointe-Claire, pour une période de deux (2) ans, et ce, conformément aux règlements du club de canoë kayak de Pointe-Claire.

2020-570 NOMINATION – VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE nommer madame Brigitte Giguère à titre de vice-président du conseil d'administration du club de canoë kayak de Pointe-Claire, pour une période de deux (2) ans, et ce, conformément aux règlements du club de canoë kayak de Pointe-Claire.

2020-571 NOMINATION ET RENOUVELLEMENT – MEMBRES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE nommer les personnes suivantes à titre de membres pour le comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire :

- Madame Kathleen Botte pour une période de trois (3) ans ;
- Madame Diane Kawai pour une période de trois (3) ans ;

DE renouveler les mandats des personnes suivantes :

- Madame Josephine Esther Sciortino jusqu'au 31 décembre 2023 ;

- Monsieur Marius Moldovan jusqu'au 31 décembre 2023.

2020-572 NOMINATION – MEMBRES VOTANTS DU COMITÉ D'ART PUBLIC DE
POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE nommer les personnes suivantes à titre de membres votants du Comité d'art
public de Pointe-Claire :

Deux citoyens de Pointe-Claire :

- Kerry Strotmann – mandat de trois (3) ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023) ;
- Marga Ashley – mandat de trois (3) ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023) ;

Un artiste citoyen de Pointe-Claire :

- Mélanie Matthews – mandat de quatre (4) ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024) ;

Un artiste de l'Ouest-de-l'Île :

- Tyra Maria Trono – mandat de deux (2) ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022) ;

Un expert en art public :

- Laurent Vernet – mandat de deux (2) ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022).

2020-573 AUTORISATION – COMITÉ HÉRITAGE DU CLUB DE GOLF BEACONSFIELD
INC. DE NOMMER LE TUNNEL DU GOLF « TUNNEL ALEPIN-LAWLESS » EN
HOMMAGE À MESSIEURS JACQUES ALEPIN ET RONALD LAWLESS ET
D'AUTORISER L'INSTALLATION D'AFFICHES À CET ÉGARD

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'autoriser le comité Héritage du Club de golf Beaconsfield Inc. de nommer le tunnel
du golf « Tunnel Alepin-Lawless » en hommage à messieurs Jacques Alepin et
Ronald Lawless et d'autoriser l'installation d'affiches à cet égard.

2020-574 RENOUVELLEMENT – ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC (UMQ)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
pour un coût de 36 881,40 \$ (taxes incluses), y compris la cotisation annuelle de
20 572,19 \$ et la cotisation au Carrefour du capital humain de 16 309,20\$;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-111-00-494, tel qu'il appert du
certificat du trésorier n° 20-15449 émis le 16 novembre 2020.

2020-575 APPROBATION ET AUTORISATION – PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020 POUR
L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES
HANDICAPÉES – OBJECTIFS 2020 DU COMITÉ D'ACCESSIBILITÉ POUR
SOUSSION À L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver le plan d'action municipal 2020 pour l'intégration sociale et
professionnelle des personnes handicapées ; et

D'autoriser les objectifs 2020 du comité d'accessibilité pour soumission à l'Office
des personnes handicapées du Québec.

2020-576 APPROBATION – MODIFICATIONS DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE GROUPE PENTIAN RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DEVANT PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN COMPLEXE RÉSIDENTIEL SUR LE CÔTÉ SUD DU BOULEVARD HYMUS, À L'EST DE L'AVENUE ALSTON

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver des modifications de l'entente intervenue avec le Groupe Pentian relative à des travaux municipaux devant permettre la réalisation d'un complexe résidentiel sur le côté sud du boulevard Hymus, à l'est de l'avenue Alston, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme à la description des modifications comprises au dossier décisionnel 20-613-15421.

2020-577 APPROBATION – SIGNATURE – ENTENTE D'ÉCHANGE, D'ACQUISITION ET DE CESSION DE TERRAINS À INTERVENIR AVEC 7663609 CANADA INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver la signature d'une entente d'échange, d'acquisition et de cession de terrains à intervenir avec 7663609 Canada inc., par laquelle Mondev cède à la Ville une partie du lot 2 528 655 (futur lot 6 346 480) correspondant à un terrain destiné à devenir un parc public et par laquelle la Ville cède au promoteur le lot 2 528 654, où se trouve présentement un passage public, en échange de ce lot, cède à la Ville le nouveau lot 6 346 479 afin d'y relocaliser le passage public qui donnera accès au futur parc, dans la mesure où cette entente est conforme aux plans cadastraux et aux termes de l'entente annexée en pièce jointe du dossier décisionnel 20-613-15477 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

2020-578 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA CITÉ DE DORVAL POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Cité de Dorval procèdera en 2021 à des travaux de réparation de l'avenue Chanteclerc ;

ATTENDU QUE lesdits travaux comprendront la reconstruction de trottoirs et de resurfaçage de la chaussée ;

ATTENDU QU'une partie desdits travaux sera localisée sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire devra acquitter les coûts pour la partie des travaux sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval agira à titre de donneur d'ouvrage pour lesdits travaux ; et

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit mandater la Cité de Dorval pour exécuter les travaux en son nom ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver une entente à intervenir avec la Cité de Dorval pour des travaux d'infrastructures sur le territoire de la Ville ;

QUE la Ville de Pointe-Claire accepte la proposition reçue de la Cité de Dorval le 17 janvier 2020 d'accomplir en commun l'exécution des travaux de réparation de l'avenue Chanteclerc ;

QUE la Ville de Pointe-Claire accorde à la Cité de Dorval tout pouvoir nécessaire pour l'exécution desdits travaux, y compris l'autorisation de demander des soumissions pour l'adjudication du contrat requis ;

D'approuver en conséquence une entente à intervenir entre les deux villes, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet annexé en pièce-jointe au dossier décisionnel 20-318-15417 ;

D'autoriser le maire ainsi que le trésorier, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

DE désigner madame Marie-Christine Pagé, ingénieur, Gestionnaire principale – Ingénierie municipale, comme Gestionnaire du contrat pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire;

QUE le trésorier soit autorisé à verser à la Cité de Dorval une somme ne dépassant pas 240 000 \$, incluant les taxes ainsi que les incidences et contingences ; et

QUE cette dépense de 240 000 \$, moins les ristournes applicables, soit imputée au poste budgétaire à venir, suite à l'approbation du règlement d'emprunt.

2020-579

APPROBATION – CONVENTION DE MODIFICATION À INTERVENIR AVEC GRAND MONTRÉAL COMIQUE AFIN QUE LES ACTIVITÉS PRÉVUES SOIENT REPORTÉES EN 2021

ATTENDU QUE le Grand Montréal Comique (GMC) diffuse un festival d'humour sous différents formats dans la grande région métropolitaine de Montréal en collaboration avec un certain nombre de municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire (Ville) a retenu les services du GMC pour présenter cinq comédie club dans le cadre de ce festival à l'été 2020, aux termes d'une entente conclue le 14 février 2020 (Entente) ;

ATTENDU QUE les événements entourant le confinement dû au Covid-19, tous les rassemblements sont interdits pour une période indéterminée ;

ATTENDU QUE le GMC et la Ville désirent par les présentes modifier certaines conditions contenues dans cette Entente ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU :
D'approuver une convention de modification à intervenir avec GRAND MONTRÉAL COMIQUE afin de modifier l'Entente comme suit :

1. Les activités prévues à l'Entente sont reportées en 2021;
2. Le dépôt de 19 500\$ plus taxes versé par la Ville sera conservé par le GMC pour être appliqué en réduction des sommes dues par la Ville pour la tenue des activités sur son territoire dans le cadre de l'édition 2021 du festival;
3. La balance de 19 500\$ plus taxes sera remise par la Ville au GMC lors de la première date de présentation des spectacles.
4. Toutes les autres dispositions de l'Entente demeurent inchangées.

D'autoriser monsieur Gilles Girouard, Directeur - Culture, sports, loisirs et développement communautaire, à signer ladite entente.

2020-580

APPROBATION ET APPUI – DEMANDE FAITE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS PAR CONSTRUCTION ZONE DE RENONCIATION TOTALE DE LA SERVITUDE DE NON-ACCÈS GREVANT LE TERRAIN SITUÉ À L'INTERSECTION DES AVENUES DONEGANI ET CHESTER (DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER KUBIK)

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU :
D'approuver et d'appuyer la demande faite au Ministère des Transports par CONSTRUCTION ZONE de renonciation totale de la servitude de non-accès publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 21 septembre 1970, sous le numéro 2 231 925, et grevant le terrain situé à l'intersection des avenues Donegani et Chester (Développement immobilier Kubik).

2020-581 REJET D'UNE SOUMISSION – TRAVAUX D'EMBELLEMENT AU COIN DE L'AVENUE LABROSSE ET DU BOULEVARD SAINT-JEAN

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé entre le 21 septembre 2020 et le 14 octobre 2020 pour des travaux d'embellissement au coin de l'avenue Labrosse et du boulevard Saint-Jean ;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a présenté la soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE le prix reçu est trop élevé par rapport à notre estimation ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,

Approuvé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU : DE rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour des travaux d'embellissement au coin de l'avenue Labrosse et du boulevard Saint-Jean ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres.

2020-582 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME POUR 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU : DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec PÉNÉGA, pour la fourniture de services professionnels de graphisme pour 2021, pour un montant total de 139 694,63 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15429 émis le 17 novembre 2020.

2020-583 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDÉOS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU : DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec PÉNÉGA, pour la fourniture de service professionnels de photographies et de vidéos pour l'année 2021, pour un montant total de 48 864,38 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15463 émis le 16 novembre 2020.

2020-584 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – IMPRESSION DES OUTILS DE COMMUNICATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU : DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec HAMSTER (NOVEXCO INC.), pour l'impression des outils de communications pour l'année 2021, pour un montant total de 62 096,79\$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-349, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15446 émis le 13 novembre 2020.

2020-585 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – WEBDIFFUSION DES SÉANCES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU : DE prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV, pour la webdiffusion des séances publiques pour l'année 2021, pour un montant total de 27 961,92 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-347, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 20-15431 émis le 12 novembre 2020.

2020-586 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec GWENDOLYN SCHULMAN, pour la fourniture de services professionnels de traduction, pour un montant total de 52 888,50 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15433 émis le 12 novembre 2020.

2020-587 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS OU IMPRÉVISIBLES ET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION ÉLECTRIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE, pour des travaux répétitifs ou imprévisibles et des travaux d'entretien et de réparation électrique, pour un montant total de 375 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-534, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15444 émis le 17 novembre 2020.

2020-588 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR SOUFFLEURS LARUE POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec J.A. LARUE INC., pour la fourniture et la livraison de pièces pour souffleurs Larue pour l'année 2021, pour un montant total de 25 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-14982 émis le 17 novembre 2020.

2020-589 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR SYSTÈMES DE LAMES MOBILES POUR CHASSE-NEIGES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec DRL BEAUDOIN INC., pour la fourniture et la livraison de pièces pour systèmes de lames mobiles pour chasse-neiges, pour un montant total de 30 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15458 émis le 17 novembre 2020.

2020-590 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – IMPRESSION DES PUBLICATIONS ANNUELLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec IMPRESSION PARAGRAPH INC., pour l'impression des publications annuelles de la Ville pour l'année 2021, pour un montant total de 148 669 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-349, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15461 émis le 16 novembre 2020.

2020-591 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec PROMOTION PLUS, pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus pour l'année 2021, pour un montant total de 60 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15502 émis le 20 novembre 2020.

2020-592 CONTRAT – OPTION DE RENOUELEMENT – LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS CADRES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec PROMOTION PLUS, pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cadres pour l'année 2021, pour un montant total de 15 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15521 émis le 20 novembre 2020.

2020-593 RENOUELEMENT DU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICE D'ENTRETIEN ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : DE renouveler le contrat avec PG SOLUTIONS, pour la fourniture de service d'entretien et d'assistance technique de divers logiciels pour l'année 2021, pour un montant total de 162 937,97 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-28-551 et 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15399 émis le 18 novembre 2020.

2020-594 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉHABILITATION STRUCTURALE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR L'AVENUE DONEGANI, ENTRE L'AVENUE CHESTER ET LE BOULEVARD DES SOURCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver une modification au contrat intervenu avec FORACTION INC., pour la réhabilitation structurale de la conduite d'eau potable sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Chester et le boulevard des Sources, pour un montant total de 2 074,67 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 443 074,67 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15486 émis le 18 novembre 2020.

2020-595 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE BUCKINGHAM

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver une modification au contrat intervenu avec BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC., pour la reconstruction de l'avenue Buckingham, pour un montant total de 49 985,68 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 520 938,21 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-520-00-002, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15480 émis le 18 novembre 2020.

2020-596 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES SUR LA VOIE DE SERVICES SUD, ENTRE LES BOULEVARD SAINT-JEAN ET DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE, pour le remplacement des lampadaires sur la voie de services sud, entre les boulevard Saint-Jean et des Sources, pour un montant total de 13 605,94 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 229 206,86 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-900, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15407 émis le 17 novembre 2020.

2020-597 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – INSTALLATION DE NOUVEAUX PUISARDS SUR L'AVENUE BASSWOOD CIRCLE ET LE NETTOYAGE DE L'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE SENTIER DE L'AVENUE REGATTA

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec CONSTRUCTION G-NESIS INC., pour l'installation de nouveaux puisards sur l'avenue Basswood Circle et le nettoyage de l'égout pluvial dans le sentier de l'avenue Regatta, pour un montant total de 18 832,16 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 87 698,97 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-412-42-797, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15492 émis le 19 novembre 2020.

2020-598 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LE REMPLACEMENT ET L'INSTALLATION DES RACCORDEMENTS DES SERVICES ET LA MODIFICATION DE DÉPRESSION POUR LES ENTRÉES CHARRETIÈRES À DIVERS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION CAMARA, pour le remplacement et l'installation des raccordements des services et la modification de dépression pour les entrées charretières à divers endroits sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total de 10 502,54 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 336 232,46 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-412-42-797, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15403 émis le 9 novembre 2020.

2020-599 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – REMPLACEMENT DES UNITÉS D'AIR CLIMATISÉ AU CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec LE GROUPE PROMÉCANIC LTÉE, pour le remplacement des unités d'air climatisé au club de canoë kayak de Pointe-Claire, pour un montant total de 1 462,98 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 74 985,52 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-897, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15442 émis le 16 novembre 2020.

2020-600 OCTROI D'UN CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU PARC NATUREL
TERRA-COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer un contrat pour l'entretien hivernal du parc naturel Terra-Cotta à LES
RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., qui a fourni la plus basse soumission
conforme, pour un montant total de 24 271,22 \$, taxes incluses, pour l'année ferme
2021, plus les années 2022 et 2023 en option, conformément aux documents de
l'appel d'offres TP200060 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-572, tel qu'il appert du
certificat du trésorier n° 20-15473 émis le 17 novembre 2020.

2020-601 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE SAUVEGARDE, DE MISES À JOUR
ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SITE WEB ET L'INTRANET

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des services de sauvegarde, de mises à jour et de
développement pour le site web et l'intranet à BLU CREATIVE, qui a fourni la plus
basse soumission conforme, pour un montant total de 31 507,18 \$, taxes incluses,
plus l'année 2022 en option, conformément aux documents de l'appel d'offres
DP200009 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-347, tel qu'il appert du
certificat du trésorier n° 20-15504 émis le 19 novembre 2020.

2020-602 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR APPUYER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DANS SA
LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES SUR LES BERGES
PUBLIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel
d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour appuyer
la Ville de Pointe-Claire dans sa lutte contre les espèces envahissantes sur les
berges publiques, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description »
du dossier décisionnel 20-320-15437 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles
573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (système dit
"appels d'offres - qualité à une enveloppe, incluant le prix").

2020-603 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET
CONTRÔLE DE QUALITÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel
d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour la
réalisation d'études géotechniques et contrôle de qualité, tels que lesdits critères
apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 20-318-15500;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles
573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, en vertu de l'alinéa 2.2, le
facteur utilisé sera de « 0 ».

2020-604 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS
DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de
décembre 2020, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources
humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2020-605 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 1^{er} décembre 2020, telle que signée par M. Robert-F. Weemaes, directeur général.

2020-606 AUTORISATION – SIGNATURE – ACTE DE VENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET 10262820 CANADA INC. (PROJET RÉSIDENTIEL KUBIK – JAN POMPURA – ZANE CONSTRUCTION INC.)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir entre la ville de Pointe-Claire et 10262820 Canada inc. (projet résidentiel Kubik – Jan Pompura – ZaNe Construction inc.), le tout, concernant la vente de l'immeuble suivant; étant une partie des lots 4 252 280 et 4 252 282 du cadastre officiel du Québec, mesurant approximativement 2101,7 mètres carrés, au prix de 260\$ par mètres carrés pour un montant total de 546 442 \$. »

2020-607 SOUTIEN FINANCIER – ASSOCIATION DES MARCHANDS DU VILLAGE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'accorder un soutien financier spécial au montant total 3 200 \$ à l'Association des marchands du Village Valois, payable avant le 04 décembre 2020 et destiné à la réalisation de distribution de 500 sacs d'accueil pour des nouveaux résidents du secteur Valois à Pointe-Claire ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15532 émis le 30 novembre 2020.

2020-608 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE lever la séance à 20 h 38

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec, chapitre C-19*, la greffière est autorisée à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur évidente à la simple lecture du document soumis à l'appui de la décision prise, par conséquent, une modification est apportée à la résolution 2020-595.

La modification est nécessaire pour corriger la version française et anglaise de la résolution 2020-595 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2020.

La version française de la résolution se lit comme suit :

« **2020-595** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE BUCKINGHAM

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver une modification au contrat intervenu avec BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC., pour la reconstruction de l'avenue Buckingham, pour un montant total de 49 985,68 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 520 938,21 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-520-00-002, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15480 émis le 18 novembre 2020. »

Or, cette résolution aurait dû se lire ainsi :

« **2020-595** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE BUCKINGHAM

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver une modification au contrat intervenu avec BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC., pour la reconstruction de l'avenue Buckingham, pour un montant total de 46 985,68 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 520 938,21 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-520-00-002, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15480 émis le 18 novembre 2020. »

Le présent procès-verbal de correction sera joint à la version française et à la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2020, et entrera en vigueur à compter de sa signature. Le présent procès-verbal de correction sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021.

Je soussignée, Danielle Gutierrez, greffière adjointe pour la Ville de Pointe-Claire, atteste par la présente avoir modifié en conséquence la résolution 2020-595.

Donné à Pointe-Claire, ce 10^{ième} jour de décembre 2020.

Danielle Gutierrez
Greffière adjointe